

SECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PENITENTIAIRES

MANDAT

- Appui à la restauration et l'extension de l'autorité de l'Etat et de l'état de droit en contribuant à renforcer la présence opérationnelle des institutions judiciaires et pénitentiaires et leur redevabilité, notamment au Centre du Mali, afin de raffermir la confiance de la population dans la justice et réduire les sources potentielles de conflit;
- Soutien à la lutte contre l'impunité pour les crimes qui déstabilisent le processus de paix et nuisent aux efforts de réconciliation (terrorisme, criminalité transnationale organisée, violations graves et abus du droit international des droits de l'homme et violations du droit international humanitaire), y compris au Centre du Mali, à travers l'appui à la chaîne pénale, notamment au Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (PJS), à la réforme de la justice militaire, au renforcement de la coopération entre la justice et les forces nationales de défense et de sécurité et à la prévention de l'extrémisme violent en détention.



Activités d'appui

- L'appui technique au renforcement des institutions judiciaires et pénitentiaires pour faciliter leur redéploiement, effectivité et redevabilité et prévenir l'extrémisme violent dans les prisons ;
- Le renforcement de l'accès à la justice grâce à des approches novatrices pour rapprocher la justice des populations et résoudre les différends qui peuvent mener à des conflits, notamment en optimisant la complémentarité entre les mécanismes de justice formelle et traditionnelle et la gestion des litiges fonciers ;
- Le renforcement des capacités du PJS et de la justice militaire, y compris un appui technique aux enquêtes, poursuites et procès.

Des résultats

- 14 tribunaux sur 23 et 11 prisons sur 17 sont fonctionnels ou en partie fonctionnels dans les régions du nord et du centre.
- Création de cadres régionaux de concertation de la chaîne pénale pour apporter un soutien stratégique au système judiciaire à Tombouctou, Gao et Mopti ;
- Adoption d'un arrêté interministériel pour les plans de sécurité dans chaque prison et organisation d'exercices de simulations sur les plans de sécurité adoptés à Mopti, Gao, Tombouctou, Bamako et Koulikoro avec les FDSM ;
- Création dans sept prisons (nord, centre, Bamako et Koulikoro), d'un système informatisé de gestion des données pénitentiaires permettant une amélioration significative du système pénitentiaire ;
- Mise en place et fonctionnement du Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de sa Brigade d'investigation spécialisée ;
- Un personnel judiciaire et pénitentiaire formé sur les procédures et les normes internationales ;
- Des audiences foraines et des missions ponctuelles sont organisées pour assurer l'effectivité de l'accès à la justice ;
- Validation d'un Avant-projet de loi sur le rôle des autorités traditionnelles dans le domaine de la justice ;
- Elaboration d'une Feuille de route pour la mise en œuvre, dans le milieu pénitentiaire, de la politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.